



PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2019 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

ADOPTION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous a remis les comptes de l'exercice 2018, dont le budget prévoyait des charges à hauteur de Fr. 4'680'600.- et des produits s'élevant à Fr. 4'589'600.-, soit un excédent de charges de l'ordre de Fr. 91'000.-.

Dans les faits, les charges s'élevant à Fr. 4'778'316.73, ont été plus élevées que celles budgétisées de l'ordre de Fr. 128'000.- alors que les produits de Fr. 4'795'484.76, dépassent d'environ Fr. 206'000.- nos prévisions et sont également supérieurs de Fr. 56'000.- par rapport à 2017.

Il en résulte un excédent de produits, soit un bénéfice de Fr. 17'168.03 pour l'exercice 2018.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture des comptes 2018 :

1. Administration générale

Les coûts nets globaux sont supérieurs Fr. 38'000.- par rapport aux comptes 2017, mais toutefois inférieurs de Fr. 40'000.- par rapport au budget 2018.

Cette augmentation, par rapport aux comptes 2017 s'explique principalement par la légère augmentation de la masse salariale (+ Fr. 8'000.-), la diminution de la répartition des salaires des employés communaux dans les dicastères (./ Fr. 20'000.-), et pour le solde, par des différences de charges non réalisées ou de remboursements qui n'ont eu lieu qu'en 2017.

2. Finances

Comme chaque année, ce poste présente les plus grosses variations par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017. Toujours en cause, l'estimation des charges et des revenus liés à la perception des impôts qui est très difficile à prévoir, et ceci, malgré le fait que la base des chiffres prévisionnels soit fournie par l'Administration Cantonale des Impôts.

Certaines recettes, dites conjoncturelles, sont toujours aussi imprévisibles et peuvent entraîner de grandes variations tant au niveau des recettes que des charges, au vu du fait qu'elles sont liées avec la facture sociale.

Cette année, le revenu net lié au dicastère des finances présente une augmentation de Fr. 103'000.- par rapport au montant projeté au budget ainsi qu'une augmentation des revenus nets de Fr. 250'000.- par rapport aux comptes 2017.

Charges et revenus sur impôts (comptes 200-210)

Au niveau des revenus sur impôts et charges inhérentes, les principales variations par rapport au budget résultent principalement de :

• Diminution des impôts sur le revenu et impôt à la source des personnes physiques	./ Fr.	11'000.-
• Diminution de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes morales	./ Fr.	16'000.-
• Diminution des intérêts de retard perçus	./ Fr.	8'000.-
• Diminution des impôts récupérés après défalcation	./ Fr.	2'500.-
• Défalcations sur impôts moins importantes	+ Fr.	21'000.-
• Augmentation de l'impôt foncier	+ Fr.	2'500.-
• Augmentation des droits de mutation	+ Fr.	112'000.-
• Augmentation de la part à l'impôt sur les gains immobiliers	+ Fr.	72'000.-

Les recettes nettes liées aux impôts sont donc supérieures de Fr. 170'000.- par rapport au budget mais que de Fr. 77'000.- à celles perçues effectivement en 2017.

Ce résultat, bien que positif, doit être nuancé par la diminution des montants perçus sur les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales par rapport aux comptes 2017, ceci malgré l'augmentation du taux d'imposition de 3 points. Cet élément confirme donc les craintes émises lors de l'élaboration des budgets 2018, des comptes 2017 et du budget 2019 à ce sujet.

Nous devons constater que l'augmentation de nos revenus liés aux impôts n'est due qu'à l'augmentation des recettes conjoncturelles (droits de mutation, part à l'impôt sur les gains immobiliers). Nous rappelons que ces recettes font partie intégrante de la facture sociale et qu'à ce titre, la Commune devra en restituer la moitié au Canton. Elles représentent une augmentation de revenus de Fr. 184'000.- par rapport au budget 2018 et de Fr. 108'000.- par rapport aux comptes 2017.

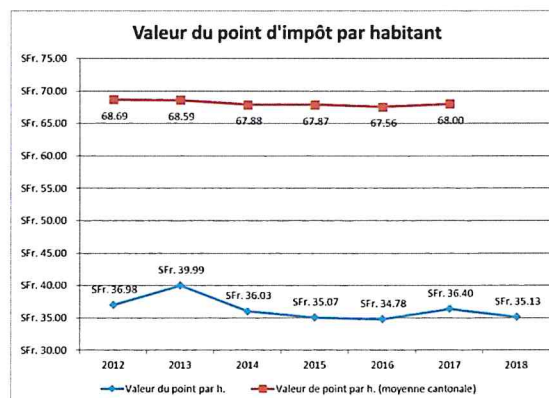
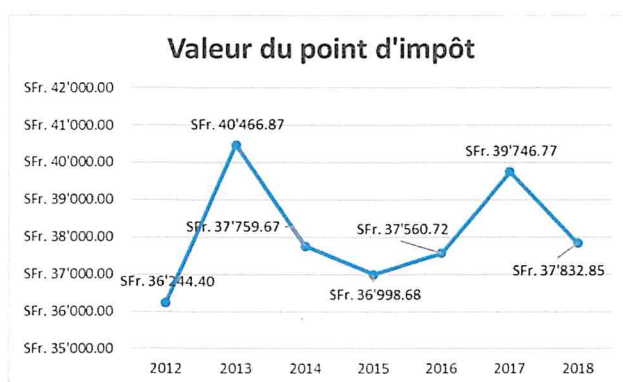
L'évolution des revenus sur impôts des personnes physiques et morales est depuis plusieurs années préoccupante. Nous ne pouvons que relever qu'un changement structurel de la qualité de nos contribuables est en cours et que la masse des charges imposées augmente ces dernières années. Notre capacité financière diminue chaque année et si nous voulons aussi bien continuer à assurer l'entretien et le renouvellement des infrastructures actuelles que faire face aux besoins actuels de la population en réalisant de nouveaux investissements, nous devons être prudents dans nos choix financiers. Notre équilibre financier continue donc de dépendre toujours plus de nos rentrées fiscales qui devront être adaptées aux dépenses qui nous sont imposées et à celles dont nous avons la maîtrise.

Les arriérés d'impôts des personnes physiques figurant au bilan (comptes 1120) sont, quant à eux, en régression pour la troisième année consécutive. Ils diminuent globalement de Fr. 80'000.- par rapport à 2017.

Le solde des impôts des personnes physiques au 31 décembre 2017 se porte quant à lui à Fr. 667'000.- et représente, par conséquent, toujours à peu près le tiers des recettes annuelles liées à l'impôt sur les personnes physiques.

Le risque sur débiteurs lié aux impôts et calculé par l'Administration Cantonale des Impôts diminue légèrement (./ Fr. 10'000.-).

La valeur de notre point d'impôt qui se montait à Fr. 39'750.- en 2017 est de Fr. 37'800.- pour 2018 et se situe à nouveau dans la moyenne pour notre commune. Pour rappel, ce point d'impôt exprime le montant touché par la commune par point d'imposition. Pour obtenir la moyenne du point d'impôt par habitant, il faut encore le diviser par le nombre d'habitants.



Service financier et péréquation (comptes 220)

Par rapport au budget 2018, le service financier présente une augmentation de la charge nette de Fr. 73'000.- et est supérieur de Fr. 45'000.- par rapport aux comptes 2017. Les montants portés au budget concernant la péréquation directe ont été estimés sur la base des acomptes versés.

En 2018, un montant de Fr. 27'000.- a été porté dans les comptes concernant le montant complémentaire à payer pour la péréquation directe 2017. Cette augmentation de la péréquation directe avait été anticipée, puisqu'une attribution à la réserve pour péréquation avait été réalisée dans ce sens en 2017 (+ Fr. 47'000.-). La différence entre le montant provisionné et le décompte final s'explique principalement par l'augmentation du montant qui nous est restitué via la couche solidarité. Cette restitution dépend de la valeur de notre point d'impôt par habitant en comparaison avec la moyenne cantonale ainsi que du coefficient fiscal.

En prévision de la mise en œuvre de la RIEIII en 2019 et au vu du résultat financier 2018, la Municipalité a non seulement décidé de ne pas couvrir ce montant complémentaire 2017 par une dissolution partielle de cette réserve, mais encore d'y attribuer un montant complémentaire de Fr. 50'000.-. Cette dotation porte le montant de la réserve (compte 2820.65) à Fr. 120'000.- soit environ 3 points d'impôt. Cette provision nous permettra de conserver une marge de manœuvre pour compenser les éventuels effets financiers négatifs liés à la RIEIII.

Les acomptes de notre participation nette à la péréquation en 2018 se décomposent ainsi :

	Acomptes 2018
a) <u>Alimentation</u> (18.81 points)	Fr. 706'391.-
b) <u>Restitution</u>	
• Couche solidarité	Fr. -223'196.-
• Couche population	Fr. -124'127.-
• Dépenses thématiques	Fr. -12'327.-
• Total restitution	Fr. <u>359'650.-</u>
<u>Contribution nette 2018</u> selon estimation cantonale	Fr. <u><u>346'741.-</u></u>

Comme chaque année, le décompte final de notre participation à la péréquation 2018 ne nous parviendra que dans le courant du 2^e semestre 2019. Ce n'est qu'une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2018 que ce décompte sera établi. A ce jour, nous ne pouvons que nous baser sur les chiffres définitifs de 2017, ainsi que sur l'estimation 2018 pour évaluer le montant qui sera à payer ou qui nous sera retourné.

Selon nos estimations, le montant 2018 payé via les acomptes devrait être excédentaire et un montant devrait nous être retourné en 2019. Nous restons toutefois prudents en ne le provisionnant pas sur 2018 (Fr. 25'000.-).

Amortissements & réserves (comptes 230)

En ce qui concerne les amortissements et attributions/prélèvements aux réserves (non affectées), le montant de la charge nette est de Fr. 129'000.-. Elle n'est composée que des amortissements obligatoires tels que budgétés. Les amortissements du patrimoine administratifs sont constants par rapport à 2017.

3. Domaines et bâtiments

Ce dicastère présente une augmentation de charges nettes de Fr. 24'000.- par rapport au budget 2018 et de Fr. 57'000.- par rapport au comptes 2017.

Par rapport au budget 2018, l'écart s'explique par le résultat net de la ferme communale (patrimoine financier) qui est déficitaire pour cette première année de fonctionnement.

Les mises en location ont eu lieu progressivement durant l'année 2018 : 2 appartements ont été loués en avril-mai, 2 appartements en octobre et les 2 derniers sont restés vacants. La mise en service effective de cet immeuble n'ayant eu lieu que vers le milieu de l'année 2018, seul un demi amortissement et une demi attribution au fond de rénovation ont été réalisés.

4. Travaux

La diminution des charges nettes des dicastères non soumis au principe d'équivalence (./ Fr. 73'000.-) par rapport au budget se répartissent essentiellement comme suit :

• Diminution des frais liés au service technique et de l'urbanisme	./ Fr.	13'000.-
• Diminution des frais liés à l'entretien des routes	./ Fr.	13'000.-
• Diminution des frais liés à l'exploitation du cimetière	./ Fr.	5'000.-
• Entretiens des parcs et promenades non réalisés	./ Fr.	42'000.-

Service technique et de l'urbanisme (comptes 410 & 420)

Comme mentionné ci-dessus, ce sont principalement les frais liés à l'étude de la ligne TL54 qui, par rapport au budget, n'a pas été réalisée suite au retard dû aux procédures en cours.

Routes (comptes 430)

Ce dicastère présente seulement une diminution des coûts nets de Fr. 4'000.- par rapport aux comptes 2017, mais ce sont Fr. 13'000.- qui ont été économisés par rapport au budget, grâce à des frais en moins sur le déneigement et sur le travail accompli par nos employés via les traitements répartis.

Parcs et cimetière (comptes 440 & 441)

Les coûts sont en réduction de Fr. 32'000.- par rapport aux comptes 2017. Pour ce dicastère également ce sont principalement des travaux en moins ou non réalisés qui expliquent cette réduction des coûts.

Ordures ménagères et déchets (comptes 450)

Les coûts liés à ce dicastère sont conformes au budget 2018 et restent stables par rapport à 2017.

L'équilibre financier de ce dicastère demeure toutefois fragile. Un prélèvement à la réserve a été réalisé (Fr. 3'400.-) portant le solde de la réserve à Fr. 0.-. En finalité, ce sont env. Fr. 4'200.- qui ont été financés par le biais de l'impôt, soit 3 % des charges totales de ce dicastère.

Eaux claires et eaux usées – EC/EU (comptes 460)

Comparativement à 2017 où ce dicastère avait subi une importante hausse des coûts, ceux de 2018 restent importants, mais stables.

L'augmentation rétroactive des taxes (préavis 05/2018) au 01.01.2018, validée par le Conseil communal en date du 11 juin 2018, ainsi que d'importantes taxes uniques de raccordement perçues (+Fr. 43'000.-) ont permis de faire une attribution à la réserve pour un montant équivalent.

Epuration (comptes 461)

Pour ce poste également, et contrairement au budget 2019, le budget 2018 avait été établi sans tenir compte de l'augmentation rétroactive des taxes validée par le Conseil communal en date du 11 juin 2018.

Les taxes perçues sont supérieures à nos attentes : de nouvelles constructions qui n'avaient pas été prises en compte lors de notre calcul prévisionnel (+ Fr. 6'000.-) ainsi que des coûts d'entretien inférieurs au budget (./ Fr. 12'000.-) nous ont permis de faire une attribution à la réserve de frs. 29'000.-, soit 22 % des produits totaux de dicastère.

5. Instruction publique et cultes

Ce dicastère présente une diminution des coûts nets d'env. Fr. 38'000.- par rapport au budget 2018 mais est cependant de Fr. 32'000.- supérieur aux comptes 2017. Notre participation à l'enseignement augmente bien que le nombre d'élèves soit relativement identique (./ 2 élèves).

Le coût de l'élève a subi une augmentation d'env. Fr. 270.- entre 2017 et 2018, mais son coût reste toutefois Fr. 60.- inférieur à celui budgété pour 2018.

La répartition entre le primaire et le secondaire, ainsi que le nombre d'élèves sont également légèrement différents à ceux budgétés, puisque la répartition des élèves se définit à des périodes différentes.

6. Police

Réforme policière (comptes 600)

Contrairement à l'année précédente, nos charges liées à la réforme policière pour 2018 ont été de Fr. 10'000.- supérieures aux montants effectivement payés en 2017. En effet, en lieu et place d'une rétrocession sur l'année antérieure, nous avons dû payer un complément d'environ Fr. 5'000.- en 2018 pour 2017. Concernant la réforme policière 2018, nous ne pouvons pas estimer si les montants payés en acomptes en 2018 sont conformes à la réalité.

Défense contre l'incendie (comptes 650)

En ce qui concerne les frais liés à la défense incendie (SDIS), les coûts restent stables. Les coûts globaux de ce dicastère sont toutefois en augmentation puisque nous avons dû financer en partie (subvention cantonale en moins) la pose de nouvelles bornes hydrantes (+ Fr. 15'000.-).

7. Sécurité sociale

Ce dicastère présente la plus grosse augmentation de charges en 2018 (+Fr. 104'000.-) par rapport au budget 2018 et de Fr. 119'000.- par rapport au comptes 2017.

Par rapport au budget 2018, l'écart s'explique par l'augmentation des coûts de la petite enfance (+Fr. 31'000.-) et à l'augmentation prévue sur la facture sociale de Fr. 77'000.-.

Service social (comptes 710)

Les coûts liés aux différents modes de garde des enfants sont en forte augmentation en 2018. Un préavis de crédit extrabudgétaire (no 09/2018) de Fr. 90'000.- a, dans ce sens, été accepté par votre Conseil en date du 10 décembre 2018 afin de couvrir l'augmentation des coûts prévisionnels 2018 liés à l'Efaje.

En finalité, l'augmentation de ces coûts est de Fr. 31'000.- supérieurs à ceux de 2017. L'estimation de la fréquentation faite par l'Efaje en juillet dernier pour déterminer le 2^e acompte 2018, semble avoir été largement surévaluée puisque le décompte final provisoire nous annonce une rétrocession d'environ Fr. 50'000.-.

Prévoyance sociale (comptes 720)

Notre participation à la facture sociale ne sera pas conforme au budget, puisque les acomptes sont calculés sur la base des chiffres 2016.

Les comptes 2018 bénéficient de la rétrocession liée à la facture sociale 2017 d'un montant de Fr. 23'000.-. Cependant, un complément de frais d'environ Fr. 100'000.- a dû être provisionné afin de couvrir le montant complémentaire à payer découlant des montants importants de recettes conjoncturelles (droit de mutation, impôt sur les gain immobilier) que nous avons touchés en 2018 et dont la moitié doit être rétrocédée au canton via la facture sociale.

Comme dans le cadre de la péréquation, ce n'est qu'une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2018 que le décompte définitif sera établi. Dans ce cas également, nous ne pouvons que nous baser sur les chiffres définitifs de 2017 pour estimer le montant que nous devons payer en complément.

Santé publique (comptes 730)

Bien que les coûts nets liés à la participation aux frais de l'OMSV soient inférieurs à ceux budgétés (./ Fr. 4'000.-), ils sont, dans la réalité et comme chaque année, sensiblement supérieurs par rapport aux comptes 2017.

8. Services industriels (service des eaux)

Grâce aux importantes taxes de raccordement facturées en 2018, à l'augmentation de la consommation d'eau et à un meilleur rendement de nos sources, le résultat de ce dicastère est positif en 2018 puisqu'une attribution à la réserve de Fr. 57'000.- a pu être réalisée.

Par rapport au budget, les principales variations résultent de :

- | | | |
|---------------------------------|-------|----------|
| • Taxes uniques de raccordement | + Fr. | 45'000.- |
| • Vente d'eau | + Fr. | 11'000.- |

Conclusions :

En conclusion, les facteurs les plus importants à souligner pour ces comptes 2018 sont :

- la diminution des recettes fiscales des personnes physiques, malgré l'augmentation du taux d'imposition,
- notre forte dépendance liée aux recettes conjoncturelles, qui représentent un complément de revenu conséquent en 2018, mais dont la perception n'est pas assurée dans le temps,
- l'importante augmentation des charges des comptes liés à la sécurité sociale.

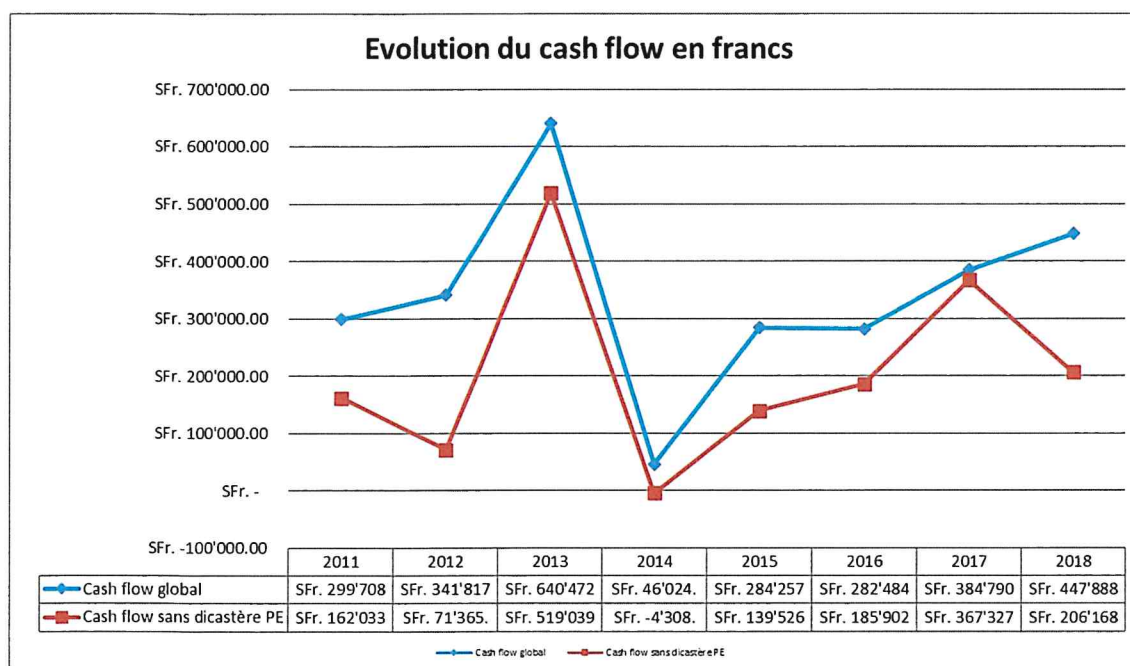
Pour le surplus, malgré quelques écarts budgétaires, les comptes 2018 restent cohérents et les charges sont inférieures à celles budgétées en ce qui concerne les charges et produits liés aux dicastères directement gérés par notre commune (chapitres 1 et 4). Seul le dicastère des domaines et bâtiments présente une augmentation des charges puisque les locations de la ferme communale (patrimoine financier) se sont échelonnées et n'ont pas, pour cette année de « mise en service », rapporté suffisamment de loyers pour couvrir les charges (amortissement, fond de renouvellement principalement).

Quelques « économies » ont été réalisées sur le dicastères de l'enseignement (chapitre 5) mais exclusivement dû au nombre d'élèves inférieur à celui budgété. En ce qui concerne le dicastère de la police (chapitre 6), faisant partie des charges dites imposées, les coûts restent stables.

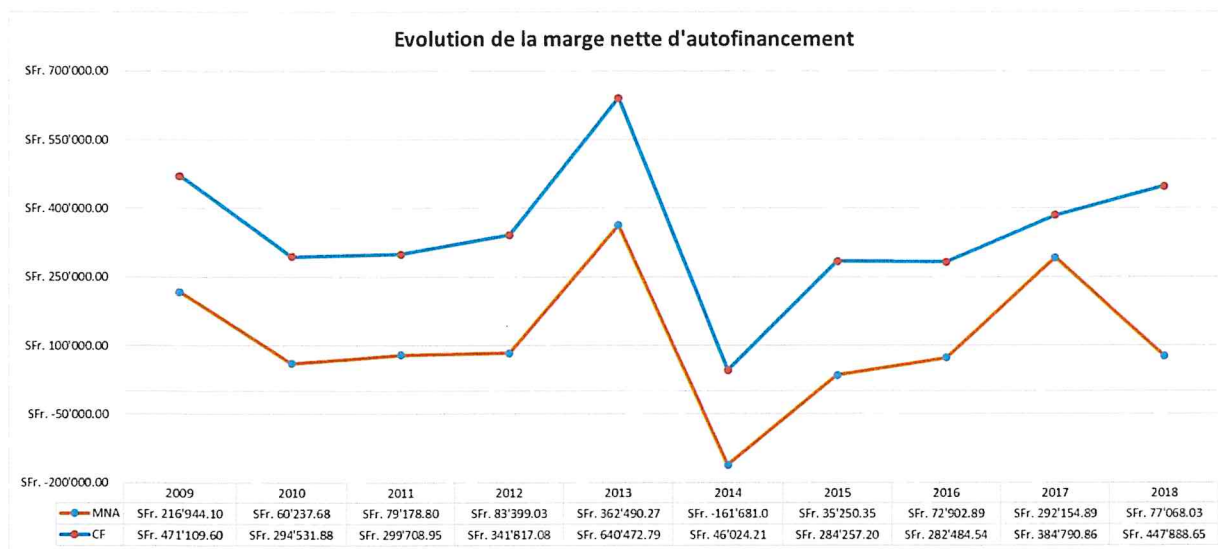
Finalement, les comptes de l'année 2018, tels que présentés, font ressortir un cash-flow de Fr. 448'000.-, soit 9.4 % de la totalité de nos produits. En ne prenant pas en compte les dicastères "Collecteurs/épuration", "Service des eaux" et "Gestion des déchets" (dicastères soumis au principe d'équivalence PE) qui doivent s'autofinancer, **le cash-flow net est réduit à Fr. 206'000.-, soit 4.9 % des recettes.**

C'est ce dernier chiffre qui doit être pris en considération en regard des investissements qui ne concerneraient pas les trois dicastères précités.

Evolution du cash-flow

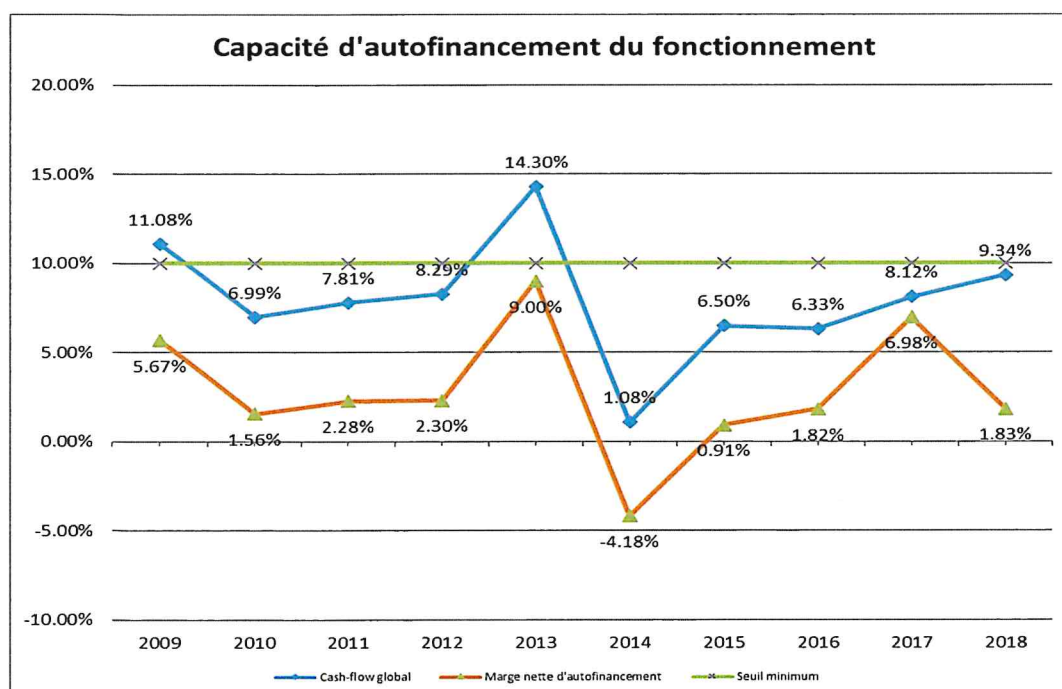


Le cash-flow (marge brute d'autofinancement) représente le résultat financier ou solde budgétaire des liquidités générées. Il permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou rembourser une dette.



La marge nette d'autofinancement (MNA) représente le résultat économique et l'autonomie financière de la collectivité. **Elle indique quels sont les moyens financiers à disposition pour supporter de nouveaux investissements.** Par rapport au calcul du cash-flow global (avec domaines autofinancés), la distinction se fait par rapport aux amortissements et aux variations des réserves affectées qui ne sont pas pris en compte. Elle est cependant considérée comme faible lorsque qu'elle se situe au-dessous de 10 %.

Capacité d'autofinancement en % des recettes



C.C. du 10 juin 2019
Réf. : Sandra Hulaas
Morrens, le 3 avril 2019